

Le bien-être au travail

Colloque du 29.03.17 organisé par l'IUT du Limousin GEA

Comment prévention, santé et bien-être au travail peuvent rendre l'entreprise plus productive ?

Stéphane Vaccaro – Ergonome, Responsable du service Etudes & Mesures – AIST87 - Limoges

Les principes de base d'organisation de la médecine du travail ont été introduits par la loi du 11 Octobre 1946 qui a imposé aux employeurs la création et le financement de services médicaux, soit au sein même de l'entreprise, soit dans le cadre de services interentreprises.

Les lois du 17 janvier 2002, dite de modernisation sociale, du 20 juillet 2011 et du 08 août 2016 ont constitué les grandes étapes de la réforme de la médecine du travail, en engageant un changement fondamental du système par la transformation des services de médecine du travail en services de Santé au travail. Parallèlement, les employeurs se voient ajouter de nouvelles obligations en matière de représentativité et de compétence sur les risques professionnels dans l'entreprise.

Dans le cadre de son rôle de conseil auprès des entreprises, l'équipe pluridisciplinaire de l'AIST87 conduit des actions de santé au travail dans le but de préserver la santé et la sécurité des salariés, améliorer les conditions de travail et tendre au bien-être au travail.

Les notions de prévention des risques professionnels, Bien-Etre au Travail (BET) et Qualité de Vie au Travail (QVT) convergent toutes vers la nécessité d'agir en amont pour éviter les atteintes à la santé. L'analyse et la compréhension des situations problématiques doivent être fondées sur une base de dialogue social, de mobilisation, de participation et d'engagement de l'ensemble des acteurs de l'entreprise. Interroger le travail réel, tel qu'il est réellement réalisé par les travailleurs permet de réajuster certains aspects du travail. Les marges de manœuvre qui en résulteront, permettront aux opérateurs de réguler leur activité et de mettre en place des stratégies pour faire face aux aléas d'une situation de travail.

Ces différentes approches s'inscrivent dans une logique de responsabilité sociale des entreprises, visant à réduire les risques d'accidents du travail (AT) et de maladies professionnelles (MP) pour en limiter les conséquences humaines, sociales et économiques. Elles sont aussi des leviers d'amélioration de la performance globale pour l'entreprise, qu'il s'agisse de performance sociale (climat social, image), économique (absentéisme) ou opérationnelle (efficacité, qualité).

La prévention est souvent vécue comme une « charge » imposée par le respect des obligations réglementaires. Cependant, plusieurs retours d'expériences d'entreprises ont montré une rentabilité positive dès lors qu'elles investissent dans la prévention : amélioration de la productivité, de la qualité des produits et services, du bien-être, de la satisfaction au travail et du climat de travail, de l'image de l'entreprise de la capacité d'innovation et une baisse des cotisations AT / MP. Il est donc démontré que la prévention n'est pas une charge mais un investissement qui apporte des bénéfices à l'entreprise, quel que soit le champ de son activité, sa taille ou la nature des risques sur lesquels les investissements sont effectués.

☒ Pour contacter l'auteur de cette communication : svaccaro@aist87.fr